



Séance du 27 février 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Vingt-sept Février à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du premier adjoint, M. VILATON Pascal

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
22	16	20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme CAZENAVE Sandrine, Mme CHAUPRADE Isabelle, M. CONSTANTIN François, M. DARRACQ Nicolas, M. ETIENNE Bernard, M. FOURNET Cyrille, Mme HOURQUET Nathalie, Mme LABUXIÈRE Corinne, Mme LAGRASSE Marie-Laure, M. LAHONTAN Jean-Jacques, M. LARROQUE Claude, M. MARIMPOUY Jean-Gabriel, M. SEIRACQ Michel, M. VILATON Pascal, Mme WLUSEK Pierrette

Procuration(s) :

Mme BIARNES Karine donne pouvoir à M. DARRACQ Nicolas, M. GATUINGT Patrice donne pouvoir à M. SEIRACQ Michel, Mme EDE Amandine donne pouvoir à Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme MESPLÈDE Audrey donne pouvoir à Mme LAGRASSE Marie-Laure

Date de la convocation
16 février 2024

Etai(en)t absent(s) :

M. DEHEZ Julien

Date d'affichage
16 février 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Mme BIARNES Karine, Mme EDE Amandine, M. GATUINGT Patrice, M. LABAT Benoît, Mme MESPLÈDE Audrey

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. MARIMPOUY Jean-Gabriel

___/___/___
et publication du
___/___/___

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. VILATON Pascal, premier adjoint,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	44 233,00
	Réalisé :	36 435,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	44 233,00
	Réalisé :	45 868,67
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	9 433,19
Résultat global :	9 433,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le *maire* s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le premier adjoint et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Vincent-de-Paul

Le premier adjoint VILATON Pascal

le(s) secrétaire(s) de séance

